

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N<sup>o</sup> : 01 - Montréal  
COUR N<sup>o</sup> : 500-11-057560-191

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS  
SÉQUESTRE DE :**

**ENVIROPLAST INC.,** ayant son siège social au  
11060 Boulevard Parkway, Anjou, Québec, H1J 1R6

Débitrice

- et -

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.,**  
(Benoit Clouâtre, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné), ayant une place d'affaires au 1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal  
Québec, H3B 0M7

Séquestre

## **RAPPORT DU SÉQUESTRE AU SOUTIEN D'UNE REQUÊTE POUR L'ÉMISSION D'ORDONNANCES AUTORISANT LA VENTE D'ACTIFS DE LA DÉBITRICE ET LA DISTRIBUTION DU PRODUIT DE LA VENTE**

### **INTRODUCTION**

1. Enviroplast inc. (« **Enviroplast** ») est une entreprise opérant dans le secteur du recyclage de plastique. Jusqu'à récemment, Enviroplast employait 44 personnes à Anjou (Québec).
2. Le 25 novembre 2019, à la suite du dépôt de la Requête pour la nomination d'un séquestre par Fiera Private Debt Fund GP Inc. (« **Fiera** »), la Cour a rendu une ordonnance nommant Restructuration Deloitte inc. séquestre aux biens de la Débitrice (le « **Séquestre** ») conformément à l'article 243 de la LFI.
3. Les biens visés par le mandat du Séquestre sont tous les biens d'Enviroplast, mobiliers et immobiliers, de quelque nature que ce soit, en quelque lieu et en quelque main qu'ils se trouvent (les « **Actifs** »).
4. Dès sa nomination, le Séquestre a mis à pied temporairement 26 employés. Un nombre limité d'emplois permanents, soit 18, ont été conservés afin de poursuivre les opérations restreintes de la Débitrice. Ces opérations ont continué de manière continue jusqu'au mardi 17 mars, date à laquelle la grande majorité des employés restants ont été mis à pied temporairement dans le but de préserver le maximum de capitaux pour être en mesure de compléter une transaction pour la vente des Actifs qui était prévu dans les jours suivants, et en réaction au ralentissement relié à la situation du marché causé par la pandémie mondiale de Covid-19.

5. Parallèlement à la continuité restreinte des opérations d'Enviroplast, le Séquestre a mis en place, dès sa nomination, un processus de sollicitation d'offres en bloc pour l'acquisition des actifs de la Débitrice en continuité des opérations.
6. Afin de poursuivre les opérations d'Enviroplast, le Séquestre a obtenu au début de sa nomination un financement intérimaire de l'ordre de 1 075 000 \$ de la part de Fiera. Les fonds ont été utilisés afin d'honorer les obligations de la Débitrice, tel que le loyer, la paie des employés, les produits et services provenant des fournisseurs pendant la période de séquestre et les honoraires professionnels. Compte tenu de l'état des flux de trésorerie soumis au Tribunal au soutien de la demande d'approbation d'un financement intérimaire, le montant du financement intérimaire devait être totalement utilisé au courant de la période de séquestre jusqu'au 29 janvier 2020, soit la période initialement prévue de deux (2) mois pour compléter une transaction.
7. Le 14 février 2020, étant donné certains délais au niveau du processus de vente occasionnés par les négociations entre les parties, les créanciers garantis Fiera et Investissement Québec (« **IQ** ») ont autorisé entre eux par le biais d'une entente (voir **annexe A**) un second déboursé de 275 000 \$ afin de financer les opérations de l'entreprise et permettre la conclusion des négociations avec l'acheteur éventuel des actifs d'Enviroplast dans le but de compléter une transaction dans les meilleurs délais.
8. Le 5 mai 2020, étant donné certains délais additionnels au niveau du processus de vente occasionnés par la crise du Covid-19, les créanciers garantis Fiera et IQ ont autorisé entre eux par le biais d'une entente (voir **annexe B**) un troisième déboursé de 200 000 \$ afin de financer les opérations réduites de l'entreprise et permettre la conclusion des négociations avec l'acheteur éventuel des actifs d'Enviroplast dans le but de compléter une transaction dans les meilleurs délais, tout en considérant le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
9. Le 5 mai 2020, le Tribunal a autorisé l'augmentation de la charge relative au financement intérimaire à un total de 1,7 M\$, afin de sécuriser par le biais d'une charge prioritaire les déboursés du 14 février 2020 et du début mai 2020.

#### **OBJECTIF DE CE RAPPORT**

10. Ce rapport du Séquestre est déposé au soutien de la « *Application for approval of an asset purchase agreement and a distribution plan and for the issuance of a vesting order* » et il contient les renseignements suivants :
  - (i) Statut des activités du séquestre depuis sa nomination, soit principalement quant au déroulement et au résultat du processus de sollicitation d'offres pour les Actifs mis en œuvre par le Séquestre;
  - (ii) Distribution envisagée du produit de la vente des Actifs;
  - (iii) État des recettes et des débours au 15 mai 2020;
  - (iv) Estimation de la date de complétion du dossier de séquestre; et
  - (v) Conclusions et recommandations du séquestre.

## **PROCESSUS DE SOLLICITATION MIS EN ŒUVRE PAR LE SÉQUESTRE**

11. Dès sa nomination, le Séquestre a entrepris un processus de sollicitation d'offres afin de procéder à la vente en bloc des Actifs de la Débitrice en continuité d'opération (le « **Processus de vente** »). Le Processus de Vente a officiellement débuté le 2 décembre 2019 et devait initialement se compléter le 17 janvier 2020, date limite prévue par le Séquestre pour soumettre une offre sur les Actifs.
12. Dans le cadre du Processus de vente, le Séquestre a mis en place une base de données virtuelle confidentielle contenant plusieurs documents financiers et opérationnels d'Envioplast (le « **Dataroom** »), afin de permettre aux participants du Processus de vente d'obtenir l'information désirée et disponible pour déposer une offre. Le Dataroom contenait de l'information sur la description des Actifs, ainsi que les modalités et les conditions se rattachant à ce Processus de vente. Une copie de la liste des documents inclus dans le Dataroom est jointe à ce rapport en **annexe C**.
13. À partir de ses discussions avec la Direction, les employés clés d'Envioplast et les créanciers garantis, ainsi qu'à partir de son réseau de contacts internes chez Deloitte, le Séquestre a établi une liste de plus de 50 acheteurs potentiels pour les Actifs. Ces acheteurs potentiels ont tous été contactés par le Séquestre entre le 2 décembre 2019 et le 17 janvier 2020. La grande majorité, soit 80% d'entre eux, fut contactée en début du processus, soit pendant la semaine se terminant le 6 décembre 2019. Les autres parties se sont jointes au processus dans les semaines suivantes.
14. Au total, 14 parties intéressées ont eu accès au Dataroom et 5 d'entre-elles ont physiquement visité, à une ou plusieurs reprises, les installations où sont situés les Actifs durant le Processus de vente. Une copie du registre de suivi des parties intéressées est jointe à ce rapport en **annexe D**.
15. Le 17 janvier 2020, à la demande d'un créancier garanti, et avec le support des autres créanciers garantis, la date limite pour soumettre des offres fut prolongée d'une semaine, soit au 23 janvier 2020, afin de permettre à toutes les parties intéressées d'avoir suffisamment de temps pour soumettre leurs offres.
16. Au terme du Processus de vente, soit le 23 janvier 2020, deux (2) offres ont été obtenues (« **Offres Reçues** ») pour les Actifs.
17. Une fois l'analyse des Offres Reçues complétée, il a été décidé par le Séquestre, suite à des discussions avec Fiera, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« **CIBC** ») et IQ, soit les principaux créanciers garantis et ceux ayant un intérêt économique réel dans le cadre de la transaction envisagée, que parmi les offres reçues, la meilleure offre était celle soumise par Transcontinental inc. afin de maximiser la réalisation sur les Actifs. L'acceptation de cette offre devait cependant faire l'objet de certaines clarifications ou amendements à la demande des créanciers garantis. Après quelques semaines de discussions entre les parties impliquées, une entente est finalement intervenue entre Transcontinental inc. et le Séquestre le 16 mars 2020 (« **Offre TC** »). Offre TC demeure, pour le Séquestre, l'offre optimale résultant du Processus de vente effectué.
18. Au cours de la période débutant le 17 mars 2020 jusqu'à la fin du mois de mai 2020, la négociation des termes d'un contrat de vente entre le Séquestre et Transcontinental inc. s'est poursuivie, avec le concours des créanciers garantis, de façon à finaliser toutes les conditions nécessaires à la transaction envisagée.
19. Au courant du mois de mai 2020, un contrat de vente d'actifs (l'« **APA** ») fut négocié entre les parties, sujet à son approbation par le Tribunal et à l'émission de l'*Ordonnance autorisant la vente d'actifs*.

## **RAISONS APPUYANT LA RECOMMANDATION DU SÉQUESTRE D'ACCEPTER L'OFFRE DE TC**

20. L'Offre TC constitue l'offre la plus avantageuse dans les circonstances parce qu'il s'agit de l'offre reçue dont le prix de vente est le plus élevé.
21. Les créanciers garantis d'Enviroplast, soit Fiera, IQ, CIBC et Roynat Inc. (« **Roynat** ») sont favorables à l'acceptation de l'Offre TC. Cette offre va permettre de rembourser en grande partie les créances garanties de Fiera et IQ. En ce qui concerne CIBC, qui a premier rang sur les actifs à court terme, il est estimé que ce dernier recouvrera environ 47 % de sa créance garantie. Finalement, en ce qui a trait à l'ensemble des autres créanciers, aucune somme ne sera recouvrée par ces derniers. Il est à noter qu'aucune offre obtenue par le Séquestre aurait permis une distribution quelconque aux créanciers ordinaires.
22. Le Séquestre est d'avis que si l'Offre TC n'est pas complétée, la Débitrice devra effectuer une cession de bien en faillite conformément à la *Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité* en raison de l'incapacité du Séquestre à poursuivre ses activités étant donné la situation actuelle de ses liquidités, et la totalité des employés vont ainsi perdre de façon permanente leur emploi. L'Offre de TC assure la continuité des opérations et permet le maintien en emploi d'une partie des employés au sein de l'entreprise de l'acquéreur.
23. Au terme du Processus de vente, le Séquestre est d'avis qu'il a sollicité le marché de façon adéquate et que la transaction envisagée par l'Offre TC est la meilleure dans les circonstances. Le Séquestre est également d'avis qu'il est improbable qu'il soit en mesure, dans le cadre d'un nouveau processus de sollicitation, de mettre en place un scénario de réalisation des Actifs plus avantageux pour les créanciers garantis en termes de récupération de leurs créances respectives. Depuis le 17 mars 2020, aucune autre partie n'a manifesté d'intérêt et il est improbable, étant donné la pandémie mondiale de COVID-19, qu'une valorisation supérieure des actifs puisse être obtenue.

## **DISTRIBUTION ENVISAGÉE DU PRODUIT DE LA VENTE DES ACTIFS**

24. L'Offre TC prévoit un paiement du prix de vente en différentes étapes préétablies :
  - (i) Des montants spécifiques, payables à la date de la transaction, sujet à ajustements prédéterminés par l'entente; et
  - (ii) Certains montants payables dans le temps, sous la forme de billets à payer garantis sur les Actifs, sujets à certaines conditions négociées entre les parties.
25. Le plan de distribution, joint en **annexe E** à ce rapport, détaille la méthode de distribution et les pourcentages d'allocation des sommes monétaires qui seront remises au Séquestre par suite de la transaction. Ces sommes seront distribuées aux différents créanciers garantis, subséquentement aux paiements de tous les montants payables et obligations monétaires assumées par le Séquestre en lien avec ladite transaction. Plus spécifiquement, le Séquestre doit acquitter, à la hauteur des sommes reçues, certains coûts aux termes de l'offre (exemples : les arrérages de loyer et certaines sommes dues aux employés) ainsi que, sur une base opérationnelle, le paiement des honoraires professionnels du Séquestre et de son avocat, des autres honoraires professionnels couverts par la charge administrative, du paiement du déficit d'opération accumulé durant les mois d'opération sous Séquestre, et du paiement de toute distribution à la CIBC en fonction des sûretés de cette dernière sur les actifs à court terme.
26. L'allocation des sommes restantes en sa possession, après dépenses, tel qu'indiqué au paragraphe précédent de même que l'allocation de la balance du prix de vente de l'Offre TC ont été déterminées sur la base de l'allocation du prix d'achat obtenue par Transcontinental pour les Actifs.

27. Il est à noter que Stikeman Elliot, le procureur du Séquestre, a procédé à une revue des sûretés en place. Le Séquestre a obtenu une opinion indépendante confirmant le rang et les montants des différentes sûretés, de façon à confirmer l'ordre de collocation démontré dans le calcul présenté en annexe E à ce rapport.

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉBOURS AU 29 MAI 2020**

28. Les faits saillants relatifs à l'état des recettes et des débours du Séquestre pour la période s'écoulant de la date de la nomination du Séquestre au 29 mai 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>État provisoire des recettes et débours</b>	
Dans l'affaires de la mise sous Séquestre de Enviroplast inc.	
Pour la période débutant le 25 novembre 2019 et se terminant le 29 mai 2020	
<b>Recettes</b>	
Collections des comptes à recevoir comptabilisés avant la mise sous Séquestre	250 636
Collections des comptes à recevoir comptabilisés pendant la mise sous Séquestre	818 544
Financement intérimaire	1 385 246
Autres recettes	34 681
<b>Total des recettes</b>	<b>2 489 107</b>
<b>Débours</b>	
Salaires administratifs	308 190
Salaires de la main d'œuvre directe	235 689
Achats de matériel	54 346
Location d'équipements	17 877
Assurance	96 748
Loyers et taxes municipales	309 073
Maintenance du site	94 782
Électricité	273 168
Gaz	22 277
Services immobiliers et autres	4 465
Télécommunications	1 337
Mesures conservatoires	9 388
Honoraires professionnels du Séquestre	373 079
Honoraires professionnels du conseiller juridique du Séquestre	155 350
Distribution à CIBC	337 864
<b>Total des débours</b>	<b>2 293 633</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>195 474</b>
Solde d'ouverture du compte bancaire en fidéicomis du Séquestre	-
<b>Solde de fermeture du compte bancaire en fidéicomis du Séquestre</b>	<b>195 474</b>

(à jour au 13 mars 2020)  
 (à jour au 15 mars 2020)

- (i) Les principaux éléments formant les recettes du Séquestre d'Enviroplast sont les suivants :
- En lien avec les comptes à recevoir existant d'Enviroplast au moment de la nomination du Séquestre le 25 novembre 2020, le Séquestre a réussi à collecter des sommes totalisant 250 636 \$.
  - De plus, avec la continuité des opérations d'Enviroplast par le Séquestre, des comptes à recevoir ont été générés et collectés pour une somme totalisant 818 544 \$.

- En ce qui a trait au financement intérimaire, ce dernier a totalisé une somme de 1 385 246 \$ sous forme de trois financements distincts tout au long de l'exercice des fonctions du Séquestre afin de préserver la valeur en continuité d'opération d'Enviroplast.
- (ii) Les principaux éléments consistant les débours du Séquestre d'Enviroplast sont les suivants :
- Les salaires administratifs et de main d'œuvre directe ont totalisés 543 879 \$ (combiné). Ces salaires ont été essentiels au bon déroulement des opérations et ont été planifiés afin de garder au minimum les déboursés du Séquestre d'Enviroplast.
  - Les achats de matériel et la location d'équipement pour les opérations ont totalisés 72 223 \$ (combiné). Ces déboursés ont été planifiés de manière à garder les inventaires le plus bas possible.
  - Les frais d'assurance se sont élevés à 96 748 \$ et ont couvert la période d'opération du Séquestre seulement.
  - Les loyers et taxes municipales ont totalisés 309 073 \$ et ont couvert les mois de novembre 2019 à mai 2020. Il est à noter que des frais de réparation du toit ont été encourus par le Séquestre, mais que ces frais ont été déduits des loyers à payer au propriétaire de l'immeuble.
  - La maintenance normale du site, ainsi que les besoins énergétiques (électricité et gas), les services immobiliers et de télécommunications ont totalisé 396 029 \$. Il est à noter qu'un versement de 120 000 \$ à Hydro-Québec a été effectué à titre de dépôt, mais que ce dépôt sera affecté aux dernières factures d'électricité encourues par le Séquestre.
  - Les déboursés d'honoraires professionnels du Séquestre et de son conseiller juridique ont totalisé 528 429 \$ et ont tous été préapprouvés par le créancier garanti ayant demandé la nomination du Séquestre (Fiera).
  - Une distribution de 337 864 \$ a été effectuée à CIBC, ou le sera dans les prochains jours, en lien avec le recouvrement des comptes à recevoir, tel que stipulé par l'entente de financement intérimaire et les sûretés de la CIBC en lien avec son entente de crédit. Une opinion juridique indépendante des sûretés de la CIBC a été obtenue avant de déboursier les sommes à la CIBC.
29. En date de ce Rapport, toutes les dépenses encourues ont été ou seront payées à même le fonds de roulement d'Enviroplast, de même qu'avec les sommes obtenues par le biais du financement intérimaire obtenu de Fiera. En date de ce rapport, le Séquestre continue de faire le nécessaire au niveau opérationnel afin de réduire au maximum les déboursés, de garantir le maintien des opérations et de compléter la transaction envisagée avec Transcontinental. Tel qu'indiqué dans le scénario de distribution présenté en annexe à ce rapport, une partie du produit de cette transaction sera nécessaire pour assumer l'ensemble des obligations du Séquestre. Les créanciers garantis comprennent et acceptent que le produit de la transaction avec Transcontinental soit utilisé afin de permettre au Séquestre de payer la balance nécessaire des dépenses encourues pendant son administration.

30. Il est à noter que le Séquestre n'entend entreprendre aucune autre démarche quant aux actifs d'Enviroplast qui sont exclus de l'Offre TC aux termes de l'APA (définis comme étant les « Excluded Assets ») ni en prendre possession.

#### **CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

31. Compte tenu de ce qui précède, le Séquestre conclut que l'Offre TC est juste et raisonnable dans les circonstances et qu'elle représente la meilleure offre possible pour les créanciers garantis, tout en permettant la continuité des opérations et la conservation de certains emplois.
32. En conséquence, le Séquestre recommande au Tribunal de lui accorder la permission de procéder aux transactions de vente de l'ensemble des Actifs, le tout selon les modalités et les conditions prévues à l'APA.
33. Le Séquestre considère également que l'allocation du prix de vente et la méthode de distribution présentées dans ce rapport respecte l'ordre de collocation des différents créanciers garantis, et demande à la Cour une autorisation de procéder à la distribution des sommes en sa possession à la suite de la transaction en vertu de l'allocation déterminée par le Séquestre.

DATÉ à Montréal, ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2020.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC., en sa qualité de  
séquestre des biens d'Enviroplast inc. et non à titre  
personnel



Benoit Clouâtre, CPA, CA, CIRP, SAI  
Premier vice-président

## Liste des annexes au Rapport du Séquestre

- Annexe A Copie d'une entente entre Fiera et IQ en date du 14 février 2020, relativement à un second déboursé de 275 000 \$ à titre de financement intérimaire
- Annexe B Copie d'une entente entre Fiera et IQ en date du 14 février 2020, relativement à un troisième déboursé de 200 000 \$ à titre de financement intérimaire
- Annexe C Copie de la liste des documents inclus dans le Dataroom mis en place dans le cadre du Processus de vente
- Annexe D Copie du registre de suivi des parties intéressées dans le cadre du Processus de vente
- Annexe E Copie du plan de distribution détaillant la méthode de distribution et les pourcentages d'allocation des sommes monétaires qui seront remises au Séquestre par suite de la transaction



**ANNEXE A [2e entente de financement intérimaire]**

## **ANNEXE B [3<sup>e</sup> entente de financement intérimaire]**

## **ANNEXE C [liste des documents inclus dans le dataroom]**

- États financiers non audités d'Envrioplast Inc. en date du 31 décembre 2018
- Bilan interne d'Enviroplast Inc. en date du 30 septembre 2019
- État des résultats interne d'Enviroplast Inc. en date du 30 septembre 2019
- Bail signé en date du 21 mars 2016
- Addendum au bail signé le 28 février 2017
- Addendum au bail signé le 15 octobre 2018
- Liste Partielle des actifs d'Enviroplast Inc. en date du 30 novembre 2019
- Liste des inventaires en date du 28 novembre 2019
- Liste des ressources humaines d'Enviroplast Inc.
- Enviroplast Confidential Information Document (daté du 16 décembre 2019)
- Présentation générale d'Enviroplast Inc.
- Fiche d'information technique pour la 1512 Washing Line 1.000kg
- 1512 Washline Layout
- IWAT Layout Flowsheet
- Fiche d'information technique pour la IWAT Water Treatment System
- Fiche d'information technique pour la 2021 Extruder 2500kg
- 2021 Layout
- Terms and Conditions of Sale of Assets - DRAFT

## ANNEXE D [M&A tracker]

Business Opportunity					
Prospective Acquirers					
	Company Name	Teaser	NDA	NDA Signed by Company	Access to Data Room
<b>Strategic Acquirers</b>					
1	TC Transcontinental	Yes	Sent	Yes	Yes
2	Target Recycling	Yes	Sent	Yes	Yes
3	Hymopack	Yes	Sent	Yes	Yes
4	Green Mentra	Yes	Sent	Yes	Yes
5	Groupe Zohar	Yes	Sent	Yes	Yes
6	SJ Pack	Yes	Sent	Yes	Yes
7	Polykar	Yes	Sent	Yes	Yes
8	Fedplast	Yes	Sent	Yes	Yes
9	Pvrowave	Yes			
10	Loop Industries	Yes			
11	Groupe Laverqne	Yes	Sent		
12	Soleno Recyclage	Yes	Sent	Yes	Yes
13	Denuo Capital	Yes	Sent	Yes	Yes
14	Polyexpert	Yes			
15	Omniloop	Yes			
16	Sustane Tech	Yes			
17	Matra Plast	Yes			
18	Gelpac Inc	Yes			
19	Sigma Plastics Group, Inc.	Yes			
20	Jean-Marc Propane	Yes			
21	BCPE Empire Holdings, Inc.	Yes			
22	Polystyvert	Yes			
23	Waste Connections, Inc.	Yes			
24	Huntington Foam LLC	Yes			
25	Pretium Packaging, LLC	Yes			
26	Polyform	Yes			
27	EBI	Yes			
28	FNX - Innov	Yes			
29	Berry Plastics	Yes			
30	PVC Enterprise Ltd	Yes			
31	Clean Tech, Inc.	Yes			
32	Casella Waste Systems, Inc.	Yes			
33	V&M Corporation	Yes			
34	PTT Global Chemical Public Company Limited	Yes			
35	Tangent Technologies, LLC	Yes			
36	Westlake Chemical Corporation	Yes			
37	Polyloom Corporation Of America	Yes			
38	LyondellBasell Industries N.V.	Yes			
39	Spectrum Plastics Group, Inc.	Yes			
40	ExxonMobil Chemical Company, Inc.	Yes			
41	NOVA Chemicals Inc.	Yes			
42	Consolidated Container Company LLC	Yes			
43	Intertape Polymer Group Inc.	Yes			
44	Solmax International, Inc.	Yes			
<b>Financial Acquirers</b>					
45	Thornhill Capital	Yes			
46	Novacap	Yes			
47	Claridge	Yes			
48	Cycle Capital	Yes			
49	TriWest Capital Partners	Yes			
50	Signal Hill Equity Partners	Yes			
51	Stern Partners	Yes			
52	Wynnchurch Capital	Yes			
53	Alaris Royalty	Yes			
54	ONCAP	Yes			
55	Clairvest	Yes			
56	Imperial Capital	Yes			
57	Torquest Partners	Yes	Sent	Yes	Yes
58	Birch Hill Equity	Yes			
59	Fulcrum Capital	Yes			
60	Hawthorne Capital	Yes			
61	Yellow Point Capital Partners	Yes			
62	Banyan Capital Partners	Yes			
63	Hanmac Capital	Yes			
64	Ironbridge Equity Partners	Yes			
65	Founders Advantage Capital	Yes			
66	Namakor Holdings	Yes			
67	Clearspring Capital Partners	Yes	Sent	Yes	Yes
68	Walter Capital	Yes			
69	Charter Oak Equity / Licaplast	Yes	Sent	Yes	Yes
70	Kilmer Capital	Yes			
71	HDG Inc.	Yes			
72	Paralle49	Yes			
73	Mosaic Capital Corporation	Yes			

# ANNEXE E [Purchase price allocation]

Enviroplast Inc.  
PPA (Detailed)  
June 9, 2020

PRELIMINARY - SUBJECT TO CLOSING ADJUSTMENTS

## Purchase Price Allocation

	Book Value	TC PPA	
	30-Apr-20	As per schedule 4.3 of APA	
<b>Current assets</b>			
Cash	-	-	
Accounts receivable, Inventories & Intellectual properties	5,878,946	250,000	
Other current assets	4,228,101	-	
<b>Total current assets</b>	<b>10,107,047</b>	<b>250,000</b>	
<b>Non-current assets</b>			
Washline	8,504,414	11,350,000	72%
2021	3,439,431	2,500,000	16%
Other machinery	2,197,980	2,000,000	13%
Other assets	1,553,099	-	0%
<b>Total non-current assets</b>	<b>15,694,923</b>	<b>15,850,000</b>	<b>100%</b>
<b>Total assets</b>	<b>25,801,970</b>	<b>16,100,000</b>	

## Allocation of First Payment (\$850,000)

TC payment	850,000	
Cash flow shortfall	(70,000)	
Value on current assets (CIBC 1st ranking)	(250,000)	
Charge on professional fees	(500,000)	
<b>Residual amount to be distributed</b>	<b>30,000</b>	
<u>Receiver obligations if assignment of lease</u>		
Cure costs on lease obligations	(219,079)	
Employer successor obligations	(70,467)	
<b>Residual amount to be distributed after receiver obligations before adjustments</b>	<b>(259,546)</b>	
Adjustment on Interim Facility Payment	259,546	
<b>Residual amount to be distributed after receiver obligations</b>	<b>-</b>	

## Allocation between creditors

<u>Portion attributable to Washline</u>		<b>72%</b>	-	
Rank 1	Going to Fiera	<b>69%</b>	-	
Rank 1	Going to IQ	<b>31%</b>	-	Up to 2.8MS
<u>Portion attributable to other assets</u>		<b>28%</b>	-	
Rank 1	Going to CIBC (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)	-	-	Up to 1.0MS
Rank 2	Going to IQ (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)	-	-	Up to 2.8MS
Rank 3	Going to Fiera	-	-	
Rank 4	Going to Roynat	-	-	Up to 1.2MS

## Allocation of Interim Facility (\$1,550,000)

TC payment	1,550,000	
Adjustment to pay the Receiver's obligations	(259,546)	
100% allocated to Fiera	1,290,454	
<b>Residual amount to be distributed</b>	<b>-</b>	

## Allocation of AR/INV Payment (10% of AR/INV)

TC payment	59,336		
<u>Allocation between creditors</u>			
<u>Portion attributable to DIP Financing</u>		59,336	Up to 259,546\$
Rank 1	Going to Fiera	59,336	
<u>Portion attributable to Washline</u>		<b>72%</b>	
Rank 1	Going to Fiera	<b>69%</b>	
Rank 1	Going to IQ	<b>31%</b>	Up to 2.8MS
<u>Portion attributable to other assets</u>		<b>28%</b>	
Rank 1	Going to CIBC (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)	-	Up to 1.0MS
Rank 2	Going to IQ (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)	-	Up to 2.8MS
Rank 3	Going to Fiera	-	
Rank 4	Going to Roynat	-	Up to 1.2MS

<b>Allocation of 2021 Performance Payment (\$6,250,000)</b>			
	TC payment		6,250,000
<i>Allocation between creditors</i>			
	<u>Portion attributable to DIP Financing</u>		100,105
Rank 1	Going to Fiera		100,105
	<u>Portion attributable to Washline</u>	72%	4,403,868
Rank 1	Going to Fiera	69%	3,027,659
Rank 1	Going to IQ	31%	1,376,209
	<u>Portion attributable to other assets</u>	28%	1,746,027
Rank 1	Going to CIBC (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)		500,000
Rank 2	Going to IQ (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)		-
Rank 3	Going to Fiera		1,246,027
Rank 4	Going to Roynat		-
			<i>Up to 259,546\$</i>
			<i>Up to 2.8MS</i>
			<i>Up to 1.0MS</i>
			<i>Up to 2.8MS</i>
			<i>Up to 1.2MS</i>
<b>Allocation of PCR Performance Payment (\$8,700,000)</b>			
	TC payment		8,700,000
<i>Allocation between creditors</i>			
	<u>Portion attributable to DIP Financing</u>		100,105
Rank 1	Going to Fiera		100,105
	<u>Portion attributable to Washline</u>	72%	6,158,284
Rank 1	Going to Fiera	69%	4,734,493
Rank 1	Going to IQ	31%	1,423,791
	<u>Portion attributable to other assets</u>	28%	2,441,611
Rank 1	Going to CIBC (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)		500,000
Rank 2	Going to IQ (Redirected to Fiera as per intercreditor agreement)		-
Rank 3	Going to Fiera		1,941,611
Rank 4	Going to Roynat		-
			<i>Up to 259,546\$</i>
			<i>Up to 2.8MS</i>
			<i>Up to 1.0MS</i>
			<i>Up to 2.8MS</i>
			<i>Up to 1.2MS</i>